



# DEMANDE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2022/2023

Toutes les rubriques doivent être renseignées, tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 26 AOUT 2022**

## ÉLÈVE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe  Masculin  Féminin

Adresse : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

## SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : ..... Classe : .....

Commune : .....

## TRANSPORT SCOLAIRE SOUHAITE :

Commune de montée : .....

Commune de descente : .....

## REPRESENTANT LÉGAL *A remplir obligatoirement*

Père  Mère  Tuteur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....@.....

Garde alternée  Famille d'accueil

Compléter les informations relatives à l'autre parent ou à la famille d'accueil

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code Postal : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....@.....

Le représentant légal certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et reconnaît avoir pris connaissance des dispositions figurant au verso de cet imprimé.

Fait à : ..... Date : .....

Signature du représentant légal :

# **Notice explicative pour compléter votre demande d'inscription**

## **Documents à fournir obligatoirement lors de l'inscription :**

- Le présent imprimé dûment complété
- Une photo d'identité de l'élève (avec nom et prénom au dos)
- Tout dossier incomplet ou non conforme sera renvoyé

## **Tarif 2022/2023 : 40 €/enfant**

La facture vous sera envoyée par courrier et vous pourrez la payer en ligne.

## **Les inscriptions se font par courrier**

Dossier à retourner ou à déposer à : Mairie d'Allier  
1, place Saint-Pierre  
65 360 ALLIER

La Mairie vous accueille le lundi de 17h à 19h30 et le jeudi de 17h30 à 19h30.

Nous ne délivrons plus de carte physique. Une liste des élèves inscrits au transport scolaire sera à la disposition des conducteurs et accompagnateurs dans chaque bus.

## **Critères pour être éligible au transport scolaire mis en place par le SIVOM Allier/Salles-Adour :**

- L'élève doit être scolarisé dans l'une des deux écoles du RPI (école d'Allier et école de Salles-Adour)

La présente demande d'inscription au transport scolaire ne concerne que les trajets du matin avant la classe et du soir après la classe.

Les trajets effectués à la pause méridienne entre l'école de Salles-Adour et la cantine, située à Allier, sont pris en charge par le SIVOM Allier/Salles-Adour et ne nécessitent pas d'inscription préalable.

## **Pour tout renseignement complémentaire :**

- **Adresser un E-mail à :** [mairie.allier@wanadoo.fr](mailto:mairie.allier@wanadoo.fr) ou [commune.sallesadour@orange.fr](mailto:commune.sallesadour@orange.fr)
- Mairie d'Allier - Tél : 05 62 45 11 99
- Mairie de Salles-Adour – Tél : 05 62 45 93 40